

## **Charte éthique – Séjours Vivre les passages du cancer autrement au Présent Simple**

Les professionnel-les et les bénévoles d'accompagnement agréées, exerçant au sein de l'association «Le Présent Simple» acceptent et s'engagent à respecter les principes éthiques suivants:

- Être à l'écoute et dans le respect de la Vie, «Primo non nocere»
- Participer à la supervision de groupe proposée par l'association au rythme défini par celle-ci
- Respecter la diversité des approches thérapeutiques proposées à la personne
- Être dans le respect et la confidentialité à l'égard des personnes et des informations reçues, respecter leur dignité et de ce fait se soumettre à la réserve professionnelle
- Respecter la liberté de conscience philosophique, religieuse, politique et accepter toutes personnes sans distinction d'origine ni de genre
- Être conscient-e que le soutien proposé par Le présent Simple ne se substitue en aucun cas aux traitements médicaux et respecter les choix faits à ce sujet par la personne
- Être à l'écoute en neutralité bienveillante des personnes et de leurs besoins
- S'engager à ce que la personne bénéficiaire des soins de confort ait accès à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement dont elle va bénéficier
- Rester dans un discours positif
- Accepter les conditions d'adhésion au Présent Simple et s'engager à respecter la charte éthique et les valeurs d'appui et de soutien portées par l'association
- Être dans une acceptation bienveillante et sans peur face à tout type de pathologie, y compris les infections virales
- Être inscrit-e dans une dynamique de progression personnelle, faire appel à l'accompagnement d'un professionnel lorsque c'est nécessaire
- Être déclaré-e pour l'exercice de son métier et avoir une assurance à jour (fournir une photocopie)
- Ne pas faire la publicité, prescrire ou délivrer de produits quels qu'ils soient.

Toutes les personnes actives au sein de l'association Le Présent Simple, sont placées sous l'autorité de Madame Dominique Toupet, (secrétaire agissant en accord avec Monsieur Mathieu Toupet, président) qui coordonne et supervise les actions.

L'association se dégage de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit. Elle se réserve le droit de mettre un terme immédiat au partenariat établi entre l'association et le bénévole ou le professionnel, dans le cas du non-respect des règles prévues par cette charte éthique.